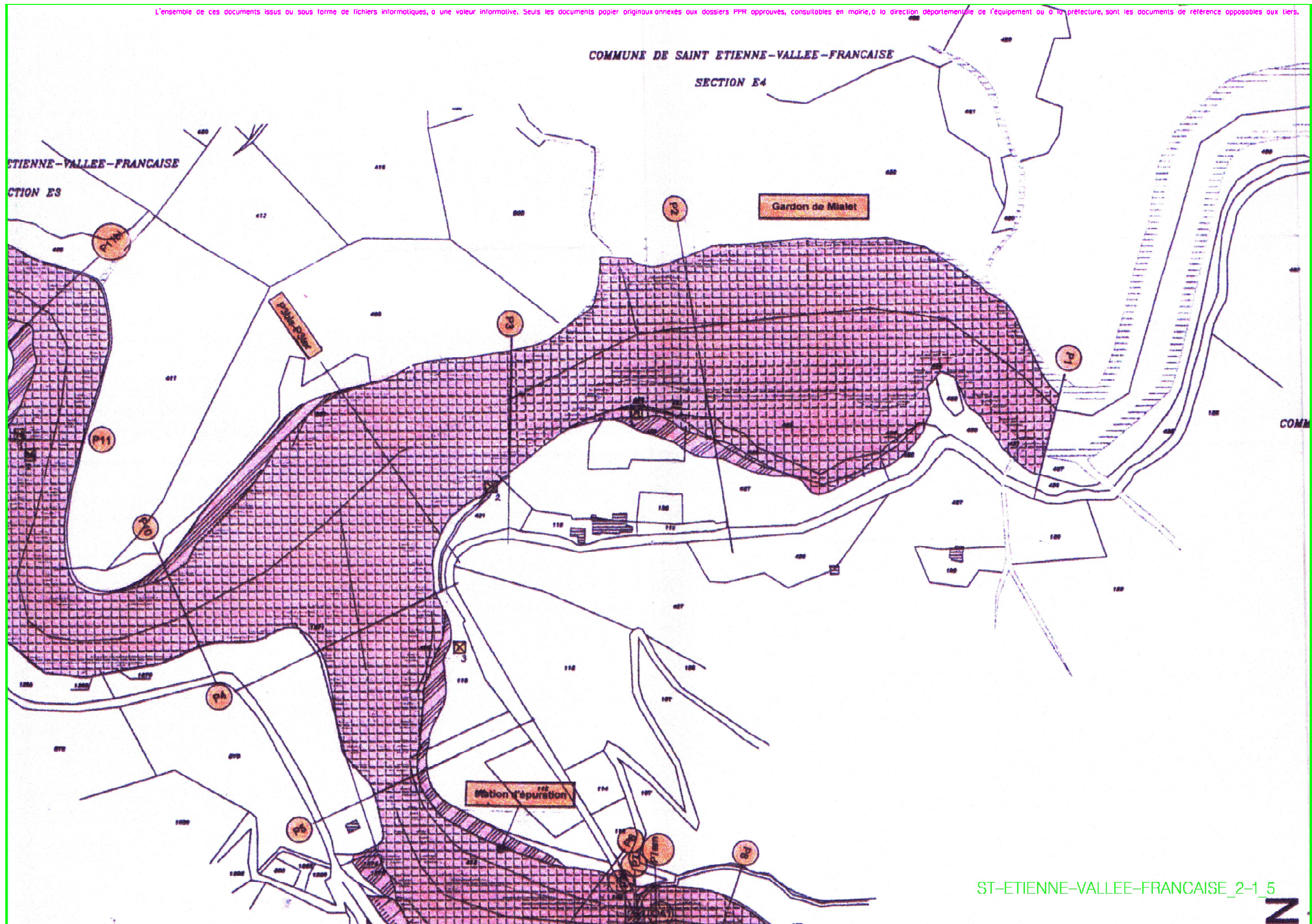


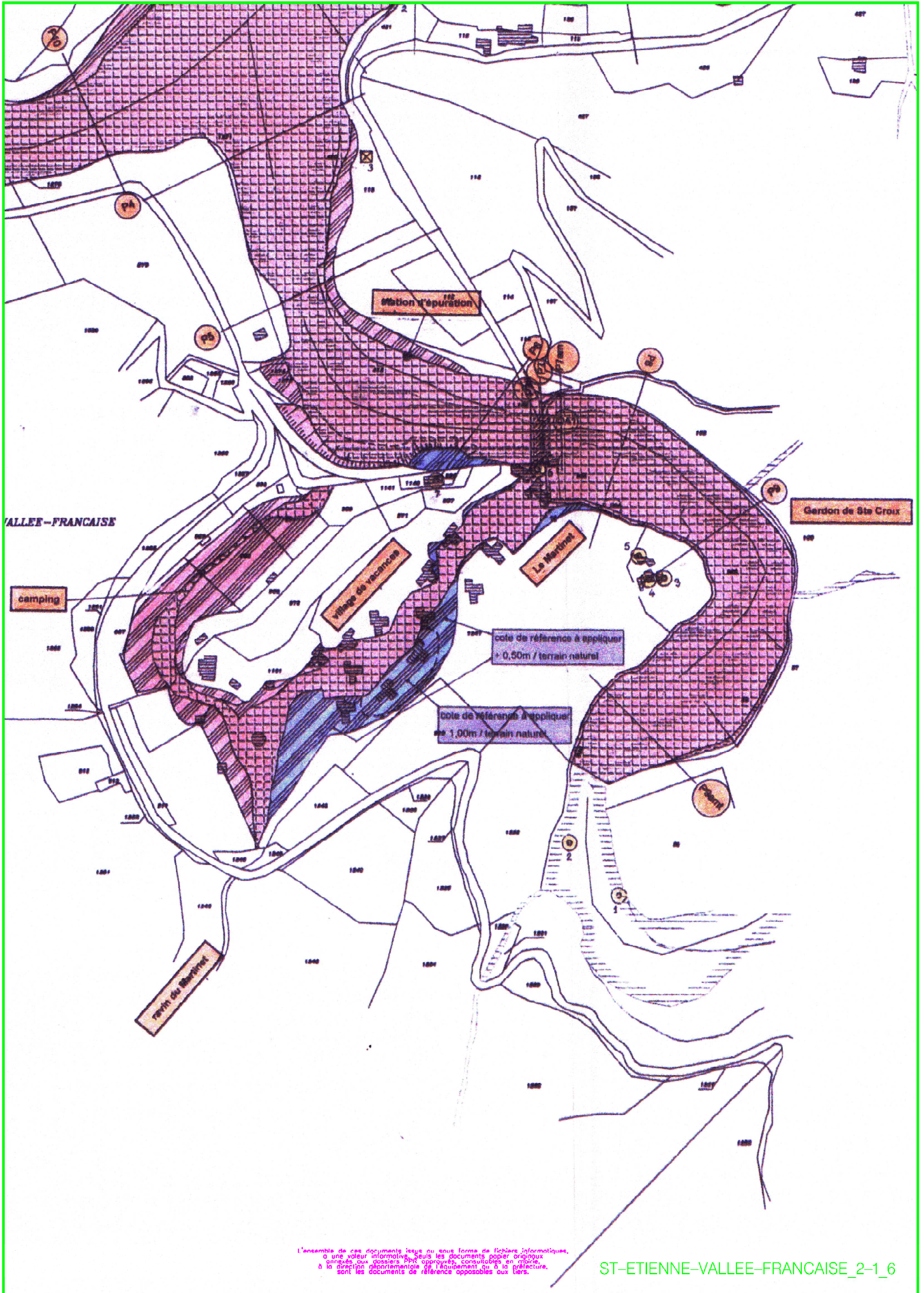
COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE

SECTION E4

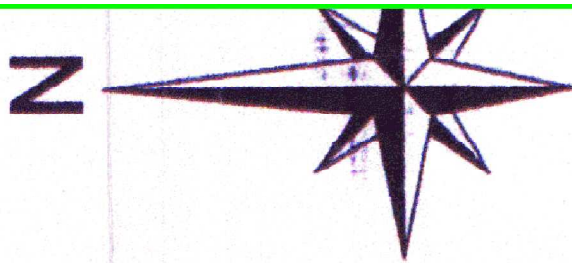
STIENNE-VALLEE-FRANCAISE

SECTION E3





L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



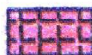
ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE_2-1_7

LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

I - Gardons de Ste Croix, de Mialet, de St Germain et ruisseaux du Sauvage et du Martinet

— limite du champ d'inondation pour le débit de référence centennal



a)- Secteurs inondables déjà urbanisés

 Risque d'inondation très fort ($1,00m \leq H$ ou $V \geq 1$ m/s)


 Risque d'inondation moindre ($H < 1,00$ m et $V < 1$ m/s)

→ axes d'écoulement prévisibles

b)- Zones naturelles




 Aléa très fort
 Aléa moindre } Zones naturelles non urbanisées ou peu urbanisées et peu aménagées à préserver

II - Ruisseaux Quartier du Meyran

 Bande de précaution aux abords des talwegs et des axes d'écoulement périurbains

La largeur minimale "d" à protéger mentionnée sur le plan est comptée horizontalement à partir de l'axe du ravin

III - Autres indications

-  Laisse de la crue de septembre 1958
-  Laisse de la crue d'octobre 1995
-  Points de nivellement complémentaires

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaires annexés aux dossiers S-R approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

Echelle du plan 1 / 2500ème

Gardon de St Germain

Côtes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P'3bis	650,00	232,56	232,76	
P'3ter	670,00	233,20	233,40	confluence avec le Gardon de Ste Croix
P10	870,00	233,04	233,24	
P11	1130,00	235,77	235,97	
P'11bis	1250,00	237,14	237,34	
P'11ter	1360,00	238,36	238,56	
P'11quater	1490,00	238,87	239,07	
P12	1565,00	239,71	239,91	
P13	1710,00	240,36	240,56	confluence avec le ruisseau de Sauvare
P14	1860,00	240,74	240,94	
P15	2050,00	241,99	242,19	
P'15mu	2100,00	242,62	242,82	
P16	2190,00	243,35	243,55	
P17	2260,00	243,52	243,72	
P18	2400,00	244,26	244,46	
P19	2550,00	245,27	245,47	
P20	2680,00	246,34	246,54	
P'21aval	2730,00	246,39	246,59	aval pont de Peyrasse
P21o	2730,00			pont de Peyrasse
P'21amont	2734,00	249,24	249,44	amont pont de Peyrasse
P22	2780,00	249,45	249,65	
P24	3050,00	249,56	249,76	

Gardon de Ste Croix

Côtes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P4	780,00	232,56	232,76	confluence avec Gardon de Mialet
P5	940,00	232,89	233,09	
P6	1140,00	235,14	235,34	
P*7aval	1180,00	235,64	235,84	aval du pont du Martinet
P7	1183,00	239,80	240,00	pont du Martinet (OA1)
P*7amont	1186,00	239,80	240,00	amont du pont du Martinet
P8	1260,00	239,86	240,06	
P9	1360,00	240,29	240,49	
P*9amont	1600,00	240,50	240,70	

Ruisseau du Sauvare

Côtes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
OA2amont	0,00	248,30	248,50	amont pont RD n°984 (OA2)
P25	92,00	248,35	248,55	
P26	236,00	250,25	250,45	

Nota: P profil en travers topographiques levés par un géomètre rattachés au NGF

P*profil en travers extrapolés soit à partir des levés géomètres, soit à partir de la carte IGN 1/25000ème

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, à une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

COMMUNE DE SAINT E

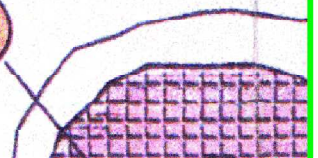
COMMUNE DE SAINT ETIENNE - VALLEE - FRANCAISE

SECTION E3



487

SEC

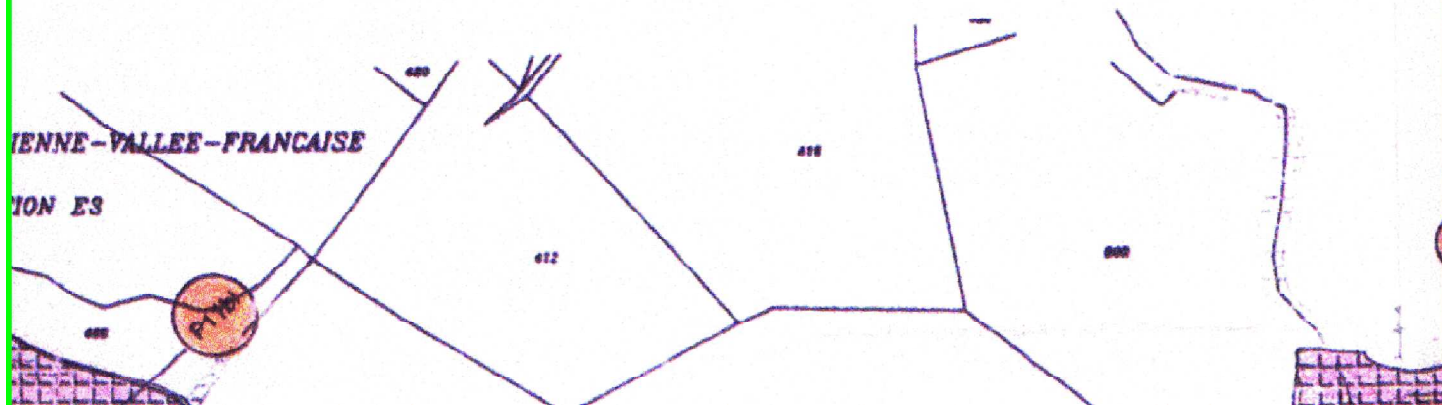


Points de nivellement complémentaires

N° du point	cote N.G.F. en m	localisation
N° 1	238,06	Profil P9 amont barrage rive droite
N° 2	238,28	Profil P9 amont barrage rive gauche
N° 3	252,02	Profil P9 au Martinet
N° 4	250,88	Profil P9 au Martinet
N° 5	249,73	Profil P9 au Martinet
N° 6	237,32	Profil P7 seuil du restaurant le "Martinet"
N° 7	235,16	Profil P6 seuil batiment garage
N° 8	247,64	Profil P26 ruisseau du Sauvaire axe de la route
N° 9	239,66	Profil P13 seuil de la porte du batiment
N° 10	246,93	Profil P19 seuil habitation parcelle n° 232 section E1
N° 11	242,39	Profil P19 seuil habitation parcelle n° 225 section E1
N° 12	243,54	Profil P19 n° 168 section E1
N° 13	246,54	Profil P20 n° 495 section E1
N° 14	249,41	Profils P22-P24 seuil habitation parcelle n°102 section H1
N° 15	246,94	Profils P22-P24 seuil Bungalow
N° 16	246,85	Profils P22-P24 seuil Bungalow

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative, seuls les documents papier originiaux annexés aux dossiers PPI approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.

COMMUNE DE



Préfecture de La Lozère
Direction départementale de l'Équipement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION

P.P.R. 01

COMMUNE
DE ST ETIENNE
VALLEE FRANCAISE

Validé par arrêté préfectoral n° 2007-1000 du 2 DÉC 2007
Le Préfet

Gérard LEMAIRE

VOULAC

PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES 2

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE_2-1_1

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE_2-1_8

Gardon de St Germain

Cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P30ds	650,00	232,58	232,78	
P30R	670,00	233,20	233,40	confluence avec le Gardon de St Croix
P10	870,00	233,04	233,24	
P11	1130,00	235,77	235,97	
P1106	1290,00	237,14	237,34	
P11er	1380,00	238,38	238,58	
P11quater	1490,00	238,87	239,07	confluence avec le ruisseau de Sauvaire
P12	1585,00	238,71	238,91	
P13	1710,00	240,38	240,58	
P14	1860,00	240,74	240,94	
P15	2050,00	241,99	242,19	
P15bis	2100,00	242,80	243,00	
P16	2190,00	243,35	243,55	
P17	2290,00	243,02	243,22	
P18	2400,00	244,56	244,76	
P19	2550,00	245,27	245,47	
P20	2680,00	246,24	246,44	
P21aval	2730,00	246,38	246,58	aval pont de Peyrassé
P21a	2730,00			
P21mont	2734,00	249,24	249,44	mont pont de Peyrassé
P22	2790,00	248,45	248,65	
P24	3050,00	249,56	249,76	

08

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE_2-1_9

Gardon de St Croix

Cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
P4	780,00	232,36	232,78	confluence avec Gardon de Malet
P5	840,00	232,89	233,09	
P6	1140,00	235,14	235,34	
P7aval	1180,00	235,04	235,24	aval du pont du Martinet
P7	1183,00	236,80	240,00	pont du Martinet (OAI)
P7amont	1186,00	239,80	240,00	amont du pont du Martinet
P8	1260,00	239,80	240,06	
P9	1300,00	240,20	240,48	
P9amont	1600,00	240,50	240,70	

Ruisseau de Sauvaire

Cotes estimées de la ligne d'eau de la crue de référence théorique centennale

N° du profil	Position abscisse (m)	ligne d'eau pour Q100 (m NGF)	cote de référence à appliquer (m NGF)	observations
Q1Amont	0,00	246,30	246,30	amont pont FD n°904 (OAI)
P25	92,00	248,35	248,55	
P26	236,00	250,25	250,45	

Nota: P profil en travers topographique levés par un géomètre rattachés au NGF
Pprofil en travers existants soit à partir des relevés topographiques, soit à partir de la carte IGN 1:50000

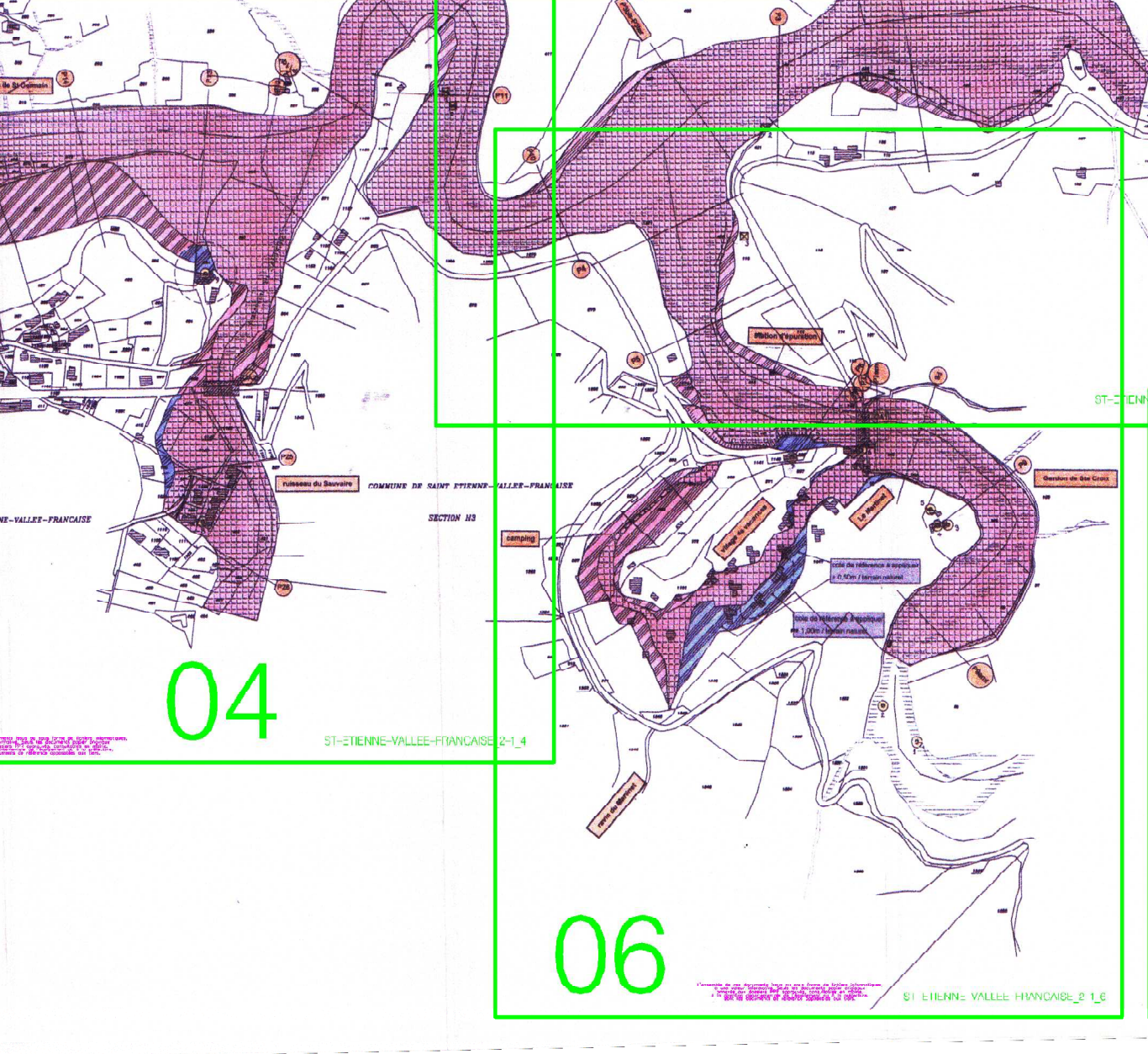
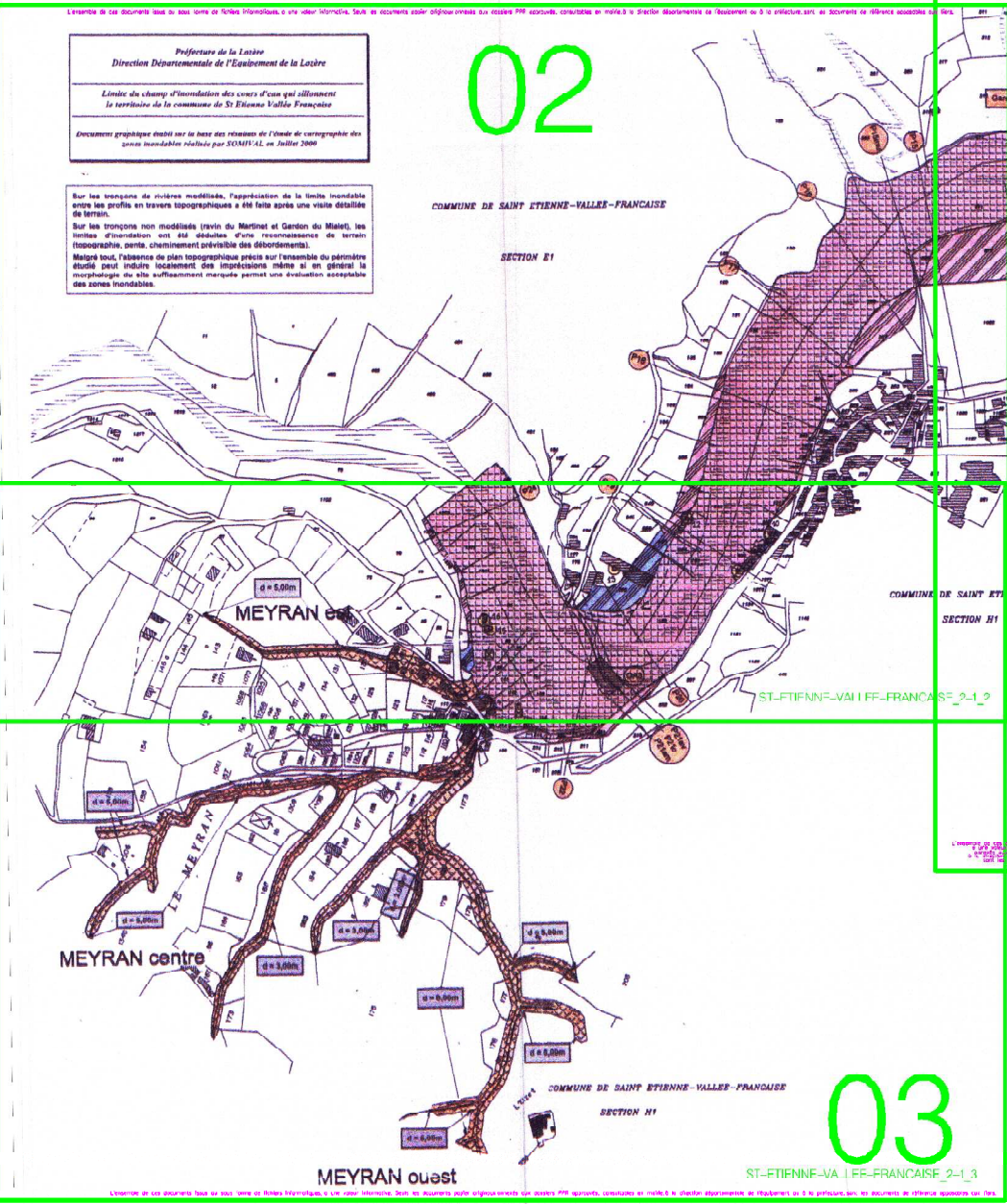
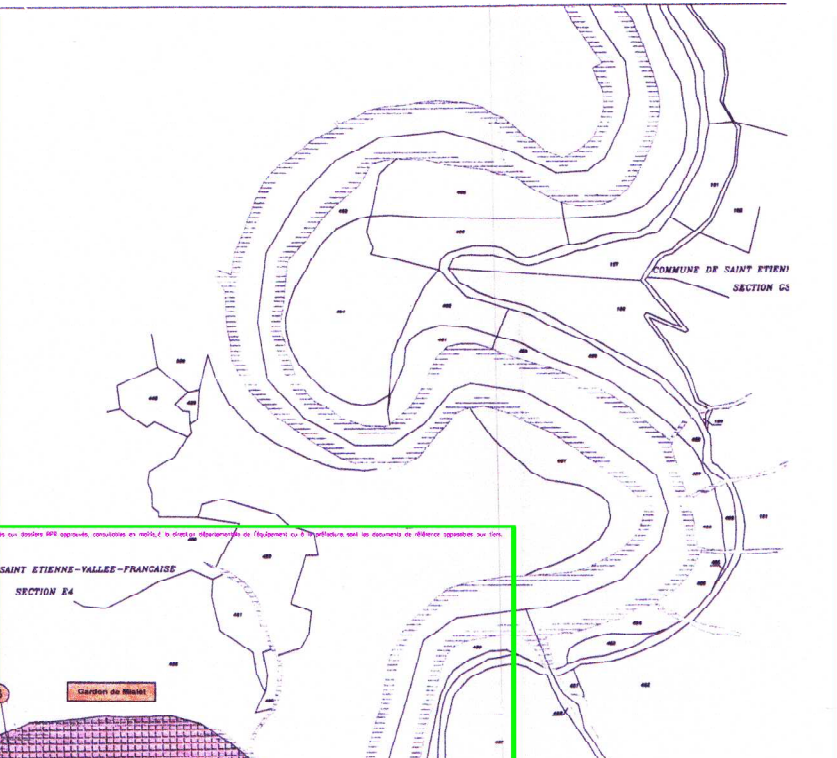
09

ST-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE_2-1_10

Points de nivellement complémentaires

N° du point	cote N.G.F. en m	localisation
N° 1	238,06	Profil P6 amont barrage rive droite
N° 2	230,00	Profil P5 amont barrage rive gauche
N° 3	252,02	Profil P6 au Martinet
N° 4	250,88	Profil P9 au Martinet
N° 5	249,73	Profil P9 au Martinet
N° 6	237,32	Profil P7 aval du restaurant "Le Martinet"
N° 7	235,16	Profil P6 seul bâtiment garage
N° 8	247,64	Profil P26 ruisseau du Sauvaire axe de la route
N° 9	239,86	Profil P13 seuil de la porte du bâtiment
N° 10	246,83	Profil P19 seul habitation parcelle n° 232 section E1
N° 11	242,30	Profil P10 seul habitation parcelle n° 225 section E1
N° 12	243,54	Profil P19 n° 166 section E1
N° 13	246,54	Profil P20 n° 495 section E1
N° 14	249,41	Profil P22-P24 seul habitation parcelle n°102 section E1
N° 15	246,94	Profil P22-P24 seul Bungalow
N° 16	246,85	Profil P22-P24 seul Bungalow

10



LEGENDE DU PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES

1- Gardons de St Croix, de St Germain et ruisseau du Sauvaire et du Martinet

— limite de champ d'inondation pour la crue de référence centennale

a) Secteurs inondables des rivières

- risque d'inondation forte (H < 1,00m et V < 1 m/s)
- risque d'inondation moyenne (H < 1,00 m et V < 1 m/s)

— axes d'écoulement prévisibles

b) Zones naturelles

- ZONES NATURELLES NON URBAINES OU PEU URBAINES ET PEU AMÉNAGÉES À PRÉSERVER
- AIRE MOINDRE

— Humaine: Quartier de Meyran

— Bande de précaution aux abords des talwegs et des axes d'écoulement perturbés

— La largeur minimale "m" à protéger est indiquée sur le plan et cotée horizontalement à partir de l'axe de ravin

c) Autres indications

- Ligne de la crue de septembre 1958
- Ligne de la crue d'octobre 1993
- Points de nivellement complémentaires

— Lignes de crue de référence pour les crues de référence centennale et millénaire. Les données sont dérivées des données de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par SOGEM/AL en Juillet 2008.

— Lignes de crue de référence pour les crues de référence centennale et millénaire. Les données sont dérivées des données de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par SOGEM/AL en Juillet 2008.

— Lignes de crue de référence pour les crues de référence centennale et millénaire. Les données sont dérivées des données de l'étude de cartographie des zones inondables réalisée par SOGEM/AL en Juillet 2008.

Echelle du plan 1 / 2500ème

07